

Ep Loire Enquête synergies territoriales

Compte rendu de la réunion territoriale du SAGE Val Dhuy Loiret

15 novembre, à Olivet

Liste des participants (14)

Instance	Représentant
Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire	Michel ROQUES (Vice-président de la CLE)
Commune de Jargeau	Jean Marc GIBEY
Commune de Tigry	Jean-Luc BRINON
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents du Loiret	François COINTEPAS
Association UFC que choisir Orléans	Georges KIRGO
Association syndicale de la Rivière Loiret	Stéphane THAUVIN
Association syndicale de la Rivière Loiret	Bernard LELEU
Comité départemental du Loiret de canoë-kayak	Michel VENDROT
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Jean-François MIGNOT
DDT Loir et Cher	Jean-Jacques ROUSSEAU
Etablissement public Loire	Agathe LEMAIRE
Etablissement public Loire	Carine BIOT
Planète Publique	Clément LACOUETTE-FOUGERE
Planète Publique	Christophe ABRAHAM

Ordre du jour :

- Echanges sur les résultats de l'enquête
- Forces et faiblesses des relations au niveau local, de l'Ep Loire et de la CLE
- Points d'améliorations de l'organisation développée dans le cadre de la politique de l'eau
- Déclinaison opérationnelle

Echanges sur les résultats de l'enquête

- Des difficultés pour répondre à l'enquête ont été relevées par un élu possédant différentes casquettes, et ne sachant pas sous laquelle se placer pour répondre.
- Différents participants ont souhaité apporter des précisions sur les acteurs concernés par l'enquête et leur position :
 - Les SICALA ont comme objectif de représenter les communes au sein de l'Ep Loire, ce qui peut expliquer pourquoi des coopérations sont moins développées avec d'autres acteurs du territoire.
 - Les communes et autres opérateurs locaux sont pris dans l'action de terrain, et n'ont pas de temps de s'intéresser à la dimension stratégique de la politique de l'eau.
- Un périmètre restreint, mais des problématiques variées :
 - Il a été rappelé que le Loiret était le plus petit SAGE du Bassin Loire-Bretagne, mais que des problématiques différentes concernaient le Loiret et le Dhuy.

Forces et faiblesses de l'organisation

NB : Des difficultés ont été relevées par les participants pour exprimer des différences en matière d'organisation de la politique de l'eau entre les 3 échelles proposées : local, les relations avec l'Ep Loire et les relations avec la CLE. Ceci pourrait s'expliquer par le périmètre du SAGE, relativement restreint qui ne permet donc pas de différencier l'échelle d'action de la CLE de celle des maîtres d'ouvrage locaux.

Au niveau local

- Les participants ont tout d'abord cité les forces de cette organisation de l'eau au niveau local :
 - La cohérence du territoire d'action (le bassin versant plutôt qu'une entité administrative) ;
 - L'existence d'un cadre commun (Directive Cadre sur l'Eau, LEMA...), qui guide l'action ;
 - L'indépendance des structures locales (communes) pour prendre des mesures en matière de qualité de l'eau, adaptées aux enjeux du terrain a été relevée, en déclinant cette réglementation ;
 - Le rôle prépondérant des élus dans la concertation, qui permet d'aboutir à un contenu faisant consensus et qui est plus facilement mise en œuvre au niveau local.
- Les participants sont ensuite revenus sur les faiblesses de cette organisation :
 - Le périmètre restreint du SAGE qui ne permet pas de mettre en relation les agriculteurs situés de part et d'autre de la Loire, et donc d'avoir une vision d'ensemble des problématiques qui l'affecte.
 - La faiblesse des relations entre syndicats sur le bassin versant du Loiret ;

- Le manque de moyens techniques et financiers des petites structures ;
- Le manque de connaissances / de formation de la part des élus et des agents de terrain sur la question des politiques de l'eau ;
- Le manque de communication de la part des services et agences de l'Etat, malgré les connaissances dont ils disposent ;
- La complexité de la mise en œuvre des règles européennes ;
- La difficulté pour contraindre à une échelle locale : alors qu'il est aisé d'édicter des réglementations à une échelle supra, l'élaboration d'un SAGE nécessite de persuader les différents acteurs concernés du bien fondé des règles qui sont élaborées. Ainsi, le SAGE est considéré comme peu contraignant ;
- L'absence de mutualisation de la ressource et de sa protection.

Dans les relations avec l'Ep Loire

- Un portage du SAGE par l'Ep Loire récent, mais bien accepté :
 - Il a tout d'abord été précisé que l'Ep Loire n'était la structure porteuse du SAGE Loiret que depuis peu. Auparavant, l'Ep Loire n'intervenait que ponctuellement (colloques...), ce qui explique pourquoi l'établissement n'était pas encore connu de tous. Au-delà d'un simple changement de structure (auparavant, l'agglomération d'Orléans était en charge du portage du SAGE), c'était un véritable changement de fonctionnement qui s'opérait.
 - Ce point de vue était partagé et a ainsi été repris par un participant qui a précisé que plus de relations auraient été développées avec l'Ep Loire si l'établissement avait porté l'élaboration du SAGE.
 - Il a tout de même été rappelé que le portage du SAGE par l'Ep Loire était désormais bien accepté, alors que cela n'allait pas de soi par le passé.
 - Un de participants a suggéré que ce changement pouvait s'expliquer par la présence d'un animateur sur le terrain, accompagnant la démarche de SAGE (support administratif, appui technique, suivi permanent...), et faisant le lien avec l'Ep Loire.
- Les forces du portage par l'Ep Loire :
 - Son périmètre qui peut lui conférer un statut d'interlocuteur unique et d'organisme fédérateur, permettant de passer du SDAGE à une échelle plus locale (SAGE) ;
 - Ses moyens techniques et financiers ;
 - La diversité des compétences dont l'établissement dispose et qu'il peut mettre à disposition des acteurs locaux ;
 - Sa capacité pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'études portant sur des sujets complexes ;
 - Son carnet d'adresse ;
 - Sa relation avec les syndicats et leur accompagnement ;

- Son animateur, qui apporte une réelle plus value (permet d'obtenir des résultats), et qui par son travail en équipe se professionnalise, alors que sur d'autres SAGE, l'animateur n'est considéré que comme « une petite main ».
- Les faiblesses du portage par l'Ep Loire :
 - Son manque de synthèse, avec une profusion d'information ;
 - Son manque de formation et de responsabilisation des élus locaux, alors qu'ils sont les premiers à prendre des décisions pouvant avoir un effet en matière d'eau (exemple des permis de construire accordés en zone inondable).
 - Il a été rappelé que ces élus locaux devaient :
 - supporter le poids de l'histoire : il est possible d'empêcher de construire en zone inondable, mais les habitations déjà construites dans ces zones restent présentes ;
 - faire face à la pression du grand public, pouvant insister pour se voir délivrer un permis de construire, et être prêt à porter plainte en cas de refus ;
 - tout connaître sur tous les sujets.
 - Il a alors été rappelé que les communes étaient associées par les services de l'Etat à la révision des Plan de Prévention des Risques d'Inondations. De ce fait, les élus locaux sont effectivement sensibilisés à ces sujets, et devraient informer davantage leurs habitants.
 - Cependant, il a été précisé que cette information n'allait pas de soi, et que de véritables politiques d'information devaient être mises en œuvre, comme c'est le cas actuellement sur les pesticides. Des moyens particulièrement incitatifs ont alors été évoqués : équipement des techniciens chargés du désherbage d'un masque à gaz, signature de conventions...
 - Ses missions historiques : l'Ep Loire était connu pour traiter des grandes problématiques, et s'ouvre désormais à d'autres domaines et à des actions plus locales.
 - Il a ainsi été rappelé que l'Ep Loire gérait la Loire, et avant tout ses barrages, qui coûtent énormément d'argent (cotisations). Ainsi, le portage des SAGE n'apparaissait pas comme une de ses compétences principales, ni prioritaires, et était d'ailleurs bien moins connu du public.

Au niveau de la CLE

- Les forces des relations développées au niveau de la CLE :
 - Sa taille réduite, à même de faciliter la connaissance des enjeux et acteurs du territoire, mais aussi la communication et la rencontre de ces acteurs.

- Sa capacité à mettre autour de la table toutes les personnes ayant un intérêt dans le domaine de l'eau (y compris divergeant : exemple du clivage rural/urbain), et les faire échanger (comme à l'occasion de cette réunion).
- Sa représentativité, puisque 80 % des communes sont représentées au sein de la CLE. Cependant, 4 communes à l'amont du bassin versant, moins concernées par les problématiques traitées dans le SAGE, ne sont pas représentées dans la CLE (il aurait fallu agrandir chacun des 3 collèges).
- La présence d'un animateur sur le bassin versant.
- **Des faiblesses** des relations existant au sein de la CLE ont été déterminées :
 - Le temps trop long d'élaboration des documents a essoufflé la démarche ;
 - Cela a été expliqué par les changements réguliers de réglementation, et par la dimension encore expérimentale à l'époque de la démarche d'élaboration d'un SAGE, ce qui a nécessité un temps d'apprentissage.
 - Le temps long d'appropriation de la démarche.
 - Le manque de disponibilité et de mobilisation de la part des élus.
 - La nécessité de trouver un consensus, notamment entre les problématiques différentes entre les zones rurales et celles plus urbaines.
 - La non prise en compte des moyens financiers et humains dans la définition des actions à mettre en œuvre à l'échelle locale.
 - Le manque de connaissance des services techniques (des communes, mais aussi de l'Etat) du règlement du SAGE, du fait d'un manque de communication de la part de leurs élus.
 - Cependant ce point a été relativisé à la fois par la longueur de la démarche et son achèvement tout récent : il n'était pas opportun d'informer ces services techniques auparavant, du fait d'un règlement encore mouvant.

NB : Globalement, plus de points positifs avaient été présentés, alors que ce sont généralement les points négatifs qui ressortent lors de ce type de réunions.

Points d'améliorations de l'organisation développée dans le cadre de la politique de l'eau

- Le décalage entre la dimension généraliste du document stratégique élaboré et la nécessité d'être concret pour traiter de problématiques locales (déclinaison opérationnelle).
- Le délai entre d'un côté l'observation d'un problème sur le terrain, et la prise de décision qui doit permettre de le régler en mettant en œuvre des opérations : de longues études sont effectuées, les différents acteurs se renvoient la responsabilité... et ainsi plusieurs années peuvent passer avant que des actions soient effectivement mises en œuvre.

- Le manque d'information et d'appropriation de la démarche de la part des différents acteurs du territoire, ce qui implique des efforts de communication, voire de formation à tous les niveaux (les services techniques, les élus, le grand public...), et qui devrait être effectuée par la CLE (animateur, élus) ou par l'Ep Loire.
 - Toutefois, il a été précisé que cette information se devait d'être synthétique et ciblée pour ne pas noyer les destinataires d'informations qu'ils ne traitent même plus. Par exemple, les services de l'Etat sont intéressés par la réglementation (qu'ils doivent mettre en application), alors que le grand public doit être informé des mesures qui touchent son quotidien.
 - De même la forme du vecteur d'information doit être réfléchi : des plaquettes synthétiques et expliquant le rôle de chacun des acteurs de la politique de l'eau à distribuer lors d'expositions, un site simplifié, tant pour le SAGE que pour l'Ep Loire...
- La nécessité de constituer un réseau, permettant une circulation d'informations, voire la création de synergies.
- La nécessaire structuration d'une maîtrise d'ouvrage :
 - Avant tout, il faut connaître quels sont les maîtres d'ouvrage compétents, disposant de moyens et volontaires pour mettre en œuvre des actions : actuellement les maîtres d'ouvrage ne sont pas clairement identifiés.
 - L'Ep Loire a été considéré comme compétent pour le portage de certaines actions qui dépassent les compétences techniques des acteurs de terrain (morphologie des cours d'eau, inondations...).
 - Toutefois, il a aussi été rappelé que la maîtrise d'ouvrage de la part de l'Ep Loire n'était pas pertinente sur bon nombre d'actions, notamment celles qui incombent à des acteurs locaux. Pour ce faire, l'attribution de plus de moyens aux syndicats existants (SICALA y compris) a été évoquée. L'Ep Loire pouvant cependant jouer un rôle de coordinateur dans ce cas.

Déclinaison opérationnelle

- A partir du contrat de bassin versant, comme celui existant avec le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret : il s'agit d'un outil financier permettant de donner des moyens pour la réalisation d'actions. Il a été précisé qu'un seul contrat de bassin versant pourrait être déployé sur le périmètre du SAGE Loiret étant donné sa superficie. La question de la structure porteuse de ce contrat a alors été posée (Ep Loire, une autre structure ?), l'option d'un contrat multipartenarial a également été avancée.
- Via des actions de formation (des élus notamment), qui nécessitent tout d'abord de travailler leur contenu, par l'intermédiaire d'un prestataire ; l'AELB finançant à 50 % ce type d'études.
- Mais aussi par de la communication au niveau local : animations scolaires, sensibilisation du grand public...

- Pour ce faire, une base commune doit être établie (document rédigé dans le cadre de la CLE), pour fournir une seule et même interprétation.
- Ensuite, cette information doit être communiquée localement et sur l'ensemble du bassin par l'intermédiaire de relais. Relais pouvant être exercé par les élus locaux du fait de leur proximité avec les habitants, plutôt que par l'Ep Loire qui reste peu connu localement.
- Les outils proposés ont été le bulletin municipal et des communiqués de presse thématiques (exemple des phytosanitaires), alors que les réunions d'information ont été jugées peu mobilisatrices.
- Face à la nécessité d'information des techniciens (agents des communes et des services de l'Etat) il a été proposé :
 - que chaque élu puisse venir avec un technicien lors d'une réunion de CLE (même si cela s'avère moins pertinent pour les petites communes ne disposant que d'un cantonnier).
 - que l'animatrice prenne contact avec les chefs de services qui peuvent et doivent ensuite diffuser l'information dans leur propre service.
- Enfin, pour des raisons d'efficacité, il a été proposé de mutualiser des moyens, notamment en termes de support d'information entre l'Ep Loire et l'AELB, et de s'appuyer sur un tableau de bord permettant de suivre les réalisations et les résultats.

En synthèse

La principale particularité du SAGE Val Dhuy Loiret est la reprise toute récente de son portage en phase de mise en œuvre par l'Ep Loire, après une très longue élaboration des documents. Ainsi la démarche de SAGE se trouve à un moment charnière, avec un changement de structure porteuse (et changement d'animateur) où l'attente est forte quant à la mise en œuvre concrète d'actions émanant du SAGE.

Cependant le SAGE ainsi élaboré doit avant tout être approprié par les différents acteurs du territoire : élus locaux, services techniques, grand public... C'est pourquoi il a beaucoup été question lors de cette réunion d'actions de formation et de communication ciblées et locales - nécessitant des relais.

Ensuite et seulement, la maîtrise d'ouvrage pourra être structurée, autour d'un contrat territorial et grâce à l'action de l'animatrice qui doit constituer un véritable réseau. Elle devra se baser sur des maîtres d'ouvrage locaux, voire sur l'Ep Loire qui a aussi été considéré comme un maître d'ouvrage potentiel, en ce qui concerne notamment des études ou des actions nécessitant une position supra (morphologie des cours d'eau notamment).